

VÉHICULE IMPORTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Quitus fiscal pour véhicule importé

Le document fiscal pour immatriculer en France un véhicule acheté dans l'Union européenne.

Le quitus fiscal (ou certificat fiscal) atteste que la TVA a été acquittée ou n'est pas due.

Il est nécessaire à l'immatriculation en France d'un véhicule acheté dans un autre pays de l'Union européenne.

Notre agence de Mougins prépare votre dossier de quitus fiscal et vous accompagne jusqu'à l'immatriculation définitive de votre véhicule importé.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Facture d'achat ou certificat de cession du véhicule
- ☐ Carte grise étrangère originale
- ☐ Certificat de conformité européen (COC) du véhicule
- ☐ Pièce d'identité et justificatif de domicile
- ☐ Justificatif de paiement de la TVA dans le pays d'origine
Le cas échéant.

TARIF DE LA PRESTATION

Préparation du dossier de quitus fiscal

99,00 €